



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 octobre 2024
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2743 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2025 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du BINUH. On y trouvera les principaux faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport, daté du 27 juin 2024 ([S/2024/508](#)), et des informations actualisées sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

2. Les autorités nationales ont continué de mettre en œuvre le dispositif de gouvernance transitoire devant permettre d'aboutir à une voie communément acceptée vers des élections et la restauration des institutions démocratiques, conformément à la déclaration adoptée à l'issue de la réunion organisée le 11 mars 2024 par la Communauté des Caraïbes et les partenaires internationaux.

3. Le 19 juillet, le Conseil présidentiel de transition a convoqué une conférence nationale associant l'ensemble des groupes de parties prenantes haïtiens, qu'il a chargée de formuler des recommandations à l'intention des autorités de transition sur la réforme constitutionnelle, l'élaboration d'un nouveau projet de société et l'établissement de nouvelles relations entre l'État et la société, au moyen notamment d'un examen de la loi relative aux partis politiques, du système judiciaire et de l'organisation des institutions de l'État. Le 23 août, le Conseil a installé un comité de pilotage de la Conférence nationale, qu'il a chargé de proposer, dans les trois mois suivant sa création, les réformes constitutionnelles à mettre en œuvre. La nomination de sept des neuf membres du Conseil électoral provisoire a été annoncée le 18 septembre. Deux secteurs (droits humains et droits des femmes) n'étaient pas encore parvenus à un consensus concernant le choix de leur représentant(e) respectif(ive).

4. Les 22 et 23 août, le Premier Ministre haïtien, Garry Conille, s'est rendu dans les départements du Nord et du Nord-Est afin d'évaluer leur potentiel économique compte tenu de la persistance de la violence des gangs dans la capitale. À cette occasion, il a discuté avec différents partenaires internationaux des perspectives de mise en œuvre d'un programme de transition, du rétablissement de la sécurité et de la promotion du relèvement économique. Le 26 août, il a rencontré plusieurs des



principaux ministres pour réfléchir aux moyens de mettre le développement local au cœur du plan d'action du Gouvernement, et s'est ensuite engagé à former une commission chargée de répondre aux préoccupations des départements situés dans le nord du pays, notamment à leurs demandes de décentralisation et d'autonomisation de la gouvernance et des institutions locales.

5. Le 12 juillet, dans le souci d'améliorer la transparence du secteur public, le Premier Ministre et les membres de son cabinet ont déclaré leur patrimoine et encouragé tous les hauts responsables et fonctionnaires assumant la gestion de fonds publics à en faire de même. Le 24 juillet, le Président de la Banque nationale de crédit a adressé une lettre au Premier Ministre, dans laquelle il accusait les membres du Conseil présidentiel de transition représentant la coalition Les Engagés pour le développement/Réseau des engagés pour le développement/Compromis historique, les signataires de l'accord du 21 décembre 2022 et le parti politique Pitit Desalines de lui avoir demandé de payer la somme de 760 000 dollars s'il voulait conserver son poste. À la suite de ces allégations, le Président a été démis de ses fonctions par M. Conille, dans une lettre datée du 8 août.

6. Le 9 août, certaines parties prenantes, dont le Collectif des partis politiques du 30 janvier et le groupe de Montana, ont demandé que les trois membres se retirent temporairement et qu'une enquête indépendante soit ouverte. Les Engagés pour le développement/Réseau des engagés pour le développement/Compromis historique et les signataires de l'accord du 21 décembre 2022 se sont dit prêts à envisager le retrait de leurs représentants respectifs. Dans une lettre datée du 12 août, les deux observateurs sans droit de vote du Conseil présidentiel de transition ont demandé l'ouverture immédiate d'une enquête interne ainsi que l'adoption d'un code de déontologie. Interrogés le 27 août par l'Unité de lutte contre la corruption, les trois membres visés par les allégations de corruption auraient nié les faits qui leur étaient reprochés.

7. Dans un rapport publié le 2 octobre, l'Unité de lutte contre la corruption a demandé que des poursuites pénales soient engagées à l'encontre des trois membres du Conseil pour abus de pouvoir, pratique des pots-de-vin et corruption. Il convient de noter que l'un d'entre eux, à savoir le représentant de la coalition Les Engagés pour le développement/Réseau des engagés pour le développement/Compromis historique, devait, le 7 octobre, succéder à Edgard Leblanc Fils à la présidence tournante du Conseil présidentiel de transition. Le 4 octobre, le Conseil a pris acte du rapport et huit de ses neuf membres ont signé une résolution visant à modifier l'accord sur la présidence tournante. Cette résolution a été publiée au journal officiel le 7 octobre et le représentant du parti Fanmi Lavalas, Leslie Voltaire, a été nommé à la présidence du Conseil. M. Leblanc Fils, qui avait mis en garde contre des décisions susceptibles de saper la crédibilité du processus politique et de retarder la transition, n'a pas signé la résolution.

8. Tout au long de la période considérée, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti a rencontré les autorités nationales, notamment M. Conille et les membres du Conseil présidentiel de transition, pour s'entretenir de la mise en place d'un dispositif de gouvernance transitoire, de la participation véritable des femmes et des jeunes au processus politique et des mesures à prendre en vue de l'organisation d'élections conformément au calendrier convenu par les parties prenantes. Ces discussions ont également porté sur l'importance de coordonner l'action menée par les autorités nationales, la Mission multinationale d'appui à la sécurité, le système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux et régionaux pour mieux appuyer la Police nationale d'Haïti.

9. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le BINUH a aidé la société civile à donner aux jeunes les moyens de

s'engager dans la transition politique. Réunie le 8 août, la sixième conférence de la « Causerie de la jeunesse haïtienne » s'est concentrée sur le renforcement de la participation des jeunes aux processus électoraux et la lutte contre les problèmes socioéconomiques et la violence en Haïti. Le 9 août, M. Conille a rencontré plusieurs organisations de femmes pour discuter des droits des femmes en Haïti et approuver un cadre politique pour une transition efficace et équitable, auquel avaient déjà souscrit quelque 130 organisations de la société civile. Le 10 août, il a rencontré des jeunes responsables de partis politiques pour parler de la sécurité nationale et de la participation des jeunes à la prise de décision politique et institutionnelle.

10. Le BINUH a appuyé un atelier multisectoriel organisé au Cap-Haïtien (département du Nord) le 24 août dans le cadre de la semaine de l'inclusion, une initiative plus large visant à promouvoir la participation et les droits des populations marginalisées. Cet atelier a rassemblé 97 participants, dont des femmes, des personnes LGBTQ+, des personnes vivant avec le VIH/sida, des personnes pratiquant le vaudou et des personnes handicapées. Les discussions qui y ont été menées ont notamment porté sur des questions structurelles telles que les politiques d'éducation favorisant l'inclusion, la participation des jeunes marginalisés à la vie politique et la promotion des droits des femmes. L'atelier a abouti à un accord sur la création d'un réseau haïtien de solidarité pour l'inclusion, qui devrait être lancé en novembre 2024 et dont la mission sera de plaider en faveur d'une plus grande représentation des groupes marginalisés à l'approche des élections.

11. Le 26 août, une consultation multipartite a été organisée à Port-au-Prince par plusieurs organisations de la société civile, avec l'appui financier et logistique du BINUH. Des recommandations visant à rendre la transition plus inclusive et plus représentative de l'ensemble de la société haïtienne ont été présentées aux autorités nationales, notamment en ce qui concernait l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de la participation véritable des femmes, l'amélioration de la sécurité, la promotion du relèvement socioéconomique et la facilitation d'un dialogue en vue des réformes constitutionnelles et des prochaines élections.

12. Le 19 septembre, le cabinet du Premier Ministre a tenu, à Port-au-Prince et simultanément au Cap-Haïtien et aux Cayes (département du Sud), une « audience publique marquant les 100 premiers jours de Garry Conille et de son gouvernement », qui a également été retransmise à l'étranger. Cette manifestation visait à élargir le dialogue entre le Gouvernement et les parties prenantes nationales, y compris les organisations de femmes et de jeunes et les groupes de la diaspora. Venus de tout le pays, les participants ont demandé aux autorités nationales de prendre des mesures plus incisives et plus efficaces, qui tiennent mieux compte des besoins les plus immédiats de la population haïtienne, tels que l'amélioration de la sécurité et l'accès à la nourriture, à l'éducation et aux services publics. Le 20 septembre, avec l'appui du BINUH et du PNUD, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a réuni des représentantes et représentants de 50 partis politiques, ainsi que des représentants de la société civile, dans le cadre d'un débat de deux jours sur la révision de la loi de 2013 relative aux partis politiques, afin de préparer les prochaines élections et de réformer le système des partis politiques.

13. À la cinquante-quatrième Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui s'est tenue du 26 au 28 juin au Paraguay, la Ministre des affaires étrangères et des cultes, Dominique Dupuy, a demandé qu'un appui massif soit immédiatement apporté à Haïti, tout en exprimant l'espoir que ce serait la « dernière fois » que le pays aurait besoin du déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité. Le Président du Conseil présidentiel de transition, M. Leblanc Fils, a assisté en compagnie de la Ministre à la quarante-septième réunion ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à la

Grenade du 28 au 30 juillet. Il y a annoncé que des progrès avaient été faits dans la mise en place du dispositif de gouvernance transitoire devant conduire à la tenue d'élections générales au dernier trimestre de 2025, et que les opérations conjointes de la Police nationale, des Forces armées d'Haïti et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité avaient permis d'améliorer les conditions de sécurité dans le pays. En septembre, à la soixante-dix-neuvième Assemblée générale des Nations Unies, M. Leblanc Fils a plaidé pour la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en opération de maintien de la paix des Nations Unies, qui permettrait à la Mission de bénéficier d'un financement plus stable et d'accroître ses capacités.

14. Les efforts régionaux visant à appuyer la transition politique se sont poursuivis, notamment avec la visite en Haïti, du 12 au 16 août, du Groupe de personnalités éminentes pour la lutte contre le trafic des armes légères. Dans une déclaration publiée le 20 août, les membres du Groupe ont fait part des progrès accomplis tout en se disant préoccupés par le retard pris dans la mise en place des structures essentielles de la transition, les problèmes de sécurité dus à la lenteur du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et les conséquences des allégations de corruption faites à l'encontre des trois membres du Conseil présidentiel de transition. Ils ont souligné qu'il fallait de toute urgence mettre en place une gouvernance efficace, en particulier pour remédier aux problèmes de sécurité et maintenir l'intégrité du processus de transition, et ont demandé à toutes les parties prenantes d'honorer les engagements qu'elles avaient pris en Jamaïque le 11 mars.

15. Le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil économique et social, Robert Rae, s'est rendu à Port-au-Prince du 26 au 28 août. Il y a rencontré les autorités nationales et la société civile, avec lesquels il a abordé les questions du relèvement socioéconomique, de l'appui de la communauté internationale à la transition politique et de la sécurité. De même, lors d'une visite en Haïti le 2 septembre, le Secrétaire d'État américain Antony Blinken a déclaré qu'une opération de maintien de la paix permettrait de renforcer de manière fiable et durable l'appui de la communauté internationale à la sécurité en Haïti. Du 6 au 11 septembre, le Sous-Secrétaire général de l'ONU pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, s'est rendu à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien pour rencontrer les autorités et les parties prenantes de l'ensemble de l'échiquier politique, évaluer les efforts en cours et continuer d'adapter l'appui de l'ONU aux besoins d'Haïti en matière de transition.

16. Conformément à la résolution [2347 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, le BINUH a mis au point, en consultation avec le Gouvernement, une stratégie visant à continuer d'appuyer un processus politique dirigé par les Haïtiens et à compléter l'action menée aux niveaux régional et sous-régional pour restaurer les institutions démocratiques et aider les autorités électorales pendant la période de transition. Cette stratégie tient compte du nouveau dispositif de gouvernance mis en place depuis le début du mois d'avril, ainsi que des priorités stratégiques transitoires énoncées dans le décret du 27 mai portant création du Conseil présidentiel de transition, à savoir la sécurité nationale et la sécurité publique, le relèvement socioéconomique et la restauration des institutions, la Conférence nationale et la réforme constitutionnelle, l'état de droit et la justice, et les élections.

17. La stratégie couvre six domaines d'appui : a) la facilitation d'un dialogue national inclusif ; b) la mise en œuvre de réformes électorale et constitutionnelle ; c) l'amélioration de la sécurité publique ; d) le renforcement de l'état de droit ; e) l'amélioration de la gouvernance et de la capacité institutionnelle ; f) l'intégration du système des Nations Unies et des partenariats régionaux. En consultation avec les parties prenantes haïtiennes, le BINUH s'emploiera à faciliter le dialogue, à désamorcer les tensions et à coopérer avec la Mission multinationale d'appui à la

sécurité tout en continuant à fournir un soutien consultatif en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la responsabilité de la Police nationale d'Haïti, notamment dans le cadre du programme conjoint de soutien à la professionnalisation de la Police nationale, également appelé le « panier de financement ».

III. Lutte contre la violence

18. Lors d'une réunion tenue le 12 août avec l'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réintégration et de lutte contre la violence locale, M. Conille a réaffirmé son attachement à la stratégie et demandé l'aide de l'Équipe spéciale pour mener une analyse approfondie de la violence liée aux gangs et dégager des mesures adaptées aux différentes populations touchées. Toujours le 12 août, dans le cadre de la Journée internationale de la jeunesse, le Ministère de la jeunesse et des sports et de l'action civique a organisé à Port-au-Prince une manifestation visant à promouvoir le rôle de l'innovation numérique dans la mobilisation des jeunes en faveur du développement durable, à laquelle l'Équipe spéciale a également participé. Cette initiative de lutte contre la violence locale a été financée par le Fonds pour la consolidation de la paix au titre d'un projet mis sur pied par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le 19 juillet, l'Équipe spéciale et le BINUH ont assisté à une cérémonie de remise de diplômes organisée en l'honneur de 1 200 jeunes des quartiers vulnérables de Port-au-Prince formés en maçonnerie et en installation de panneaux solaires par l'organisation non gouvernementale Viva Rio, une initiative financée par le Fonds d'assistance économique et sociale et la Banque interaméricaine de développement. Le 21 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le BINUH et des organismes des Nations Unies se sont associés à l'unité de police de proximité de la Police nationale pour organiser un marathon dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, auquel ont participé 2 000 jeunes, dont certains étaient handicapés. L'objectif était d'ouvrir les routes occupées par des gangs et d'instaurer la confiance entre les communautés et les institutions publiques.

19. Le 25 septembre, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, Haïti a présenté son rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Feuille de route pour l'exécution durable des mesures prioritaires des Caraïbes contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030. Le pays y faisait l'inventaire des mesures prises jusqu'à présent par les autorités nationales, ainsi que des mesures à prendre en priorité pour véritablement freiner le trafic d'armes légères et de petit calibre, qui continue d'entretenir la violence dans le pays.

IV. Sécurité et état de droit

Sécurité

20. Les conditions de sécurité ont continué de se dégrader à Port-au-Prince. La violence des gangs s'est propagée de la capitale aux différents départements du pays, les gangs ayant pris pour cible la commune de Ganthier (département de l'Ouest) située le long de la route nationale 8 menant à la République dominicaine. Dans les communes de Cabaret et de l'Arcahaie (département de l'Ouest), situées au nord de Port-au-Prince, les gangs ont attaqué des personnes, des résidences privées et des infrastructures publiques, notamment la prison pour femmes de Cabaret, qu'ils ont démolie alors que celle-ci avait déjà été incendiée par des gangs. Pendant ce temps, à

l'extrémité sud de la capitale, dans les communes voisines de Carrefour, de Gressier, de Petit-Goâve et de Léogane, les gangs ont pris le contrôle des principales routes d'accès à Port-au-Prince. Dans le département de l'Artibonite, où la police est très peu présente, la violence des gangs s'est intensifiée (attaques mortelles, incendies criminels de maisons et de fermes, barrages routiers et enlèvements, entre autres), entraînant de nombreux affrontements entre les groupes d'autodéfense et les gangs. Selon la police, certains membres de gangs de Port-au-Prince se sont réinstallés dans les départements du Sud-Est, du Sud et de la Grande-Anse. Face à cette expansion, le Gouvernement a déclaré, le 17 juillet, l'état d'urgence sécuritaire, qui a d'abord été appliqué dans 14 communes des départements de l'Ouest et de l'Artibonite, puis étendu à tout le pays le 3 septembre pour une durée de 30 jours.

21. Les attaques perpétrées dans les communes de Ganthier et de Gressier (département de l'Ouest) témoignent de la détermination des gangs à établir des bases arrière et à étendre leur influence dans des zones reculées où les forces de sécurité sont peu présentes, ce qui est le cas des deux communes, en particulier depuis la destruction de leur poste de police. Les multiples affrontements avec la police n'ont pas empêché les gangs d'envahir Gressier et d'y ériger un grand nombre de barrages. À Ganthier, l'autorité de l'État a continué d'être sapée par un gang dont l'influence s'est étendue de la Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest) à la République dominicaine, ce qui a par ailleurs contraint des milliers d'habitants à fuir Gressier et Ganthier pour se mettre à l'abri.

22. De plus en plus présents sur les principales routes d'accès et périphériques, les gangs sont à même de tirer des revenus illicites (au moyen de péages illégaux et de l'extorsion de voyageurs, par exemple) et de se livrer à la contrebande, ce qui leur permet de réaliser d'importants profits. Au vu du fait qu'ils détiennent des armes lourdes et que les saisies de drogue effectuées par la police ont augmenté dans divers départements, il est probable que les gangs soient affiliés à des réseaux transnationaux de criminalité organisée dans l'ensemble de la région des Caraïbes et d'Amérique latine.

23. Dans la zone métropolitaine de la capitale, les gangs ont intensifié leurs attaques dans certains quartiers présentant un intérêt stratégique afin d'étendre leur contrôle sur la ville. Face à cette situation, avec le soutien des forces armées d'Haïti et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, la Police nationale a lancé des opérations antigangs de grande envergure dans les quartiers de Solino, de Fort National, de La Saline, de Delmas et de la Croix-des-Bouquets, mais peine toujours à garder le contrôle de ces zones en raison du manque de personnel et de ressources.

24. Entre juin et août 2024, le BINUH a enregistré 1 441 victimes d'homicides volontaires, dont 119 femmes, 12 filles et 27 garçons, contre 1 033 au cours de la même période l'année précédente. Le nombre de victimes d'enlèvements est passé à 443, dont 161 femmes, 5 filles et 10 garçons, contre 137 au cours de la même période l'année précédente. Les principaux auteurs restent des membres de gangs opérant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Toujours entre juin et août 2024, des groupes d'autodéfense ont tué au moins 105 membres présumés de gangs.

25. Au 5 octobre, environ 400 policiers kenyans, 4 policiers béliziens et 20 militaires jamaïcains étaient déployés en Haïti dans le cadre de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Bien que la Mission ait reçu un appui bilatéral pour les activités logistiques et le matériel et que le fonds d'affectation spéciale pour la Mission ait reçu 85 millions de dollars, le montant que le Kenya (pays pilote de la Mission) avait estimé nécessaire n'a pas été atteint. Des efforts sont en cours pour renforcer la coordination entre les Nations Unies et la Mission sur les plans technique

et opérationnel. Un mécanisme a été mis en place en septembre pour permettre au BINUH, à la Police nationale et à la Mission de coordonner les activités de police.

Police

26. Depuis le 27 août, avec l'aide des Forces armées d'Haïti et la Mission multinationale d'appui à la sécurité, la Police nationale a intensifié les opérations visant à rétablir l'autorité de l'État sur l'Hôpital de l'Université d'Haïti et sur un certain nombre de quartiers métropolitains et d'artères de Port-au-Prince se trouvant sous l'emprise de gangs depuis des années. Certaines routes et certains quartiers ont donc été libérés de la présence des gangs, bien que les habitants hésitent toujours à y retourner par crainte de représailles.

27. Les gangs ont continué de s'en prendre à la Police nationale : entre juin et août, 15 policiers (dont une policière) ont été tués, et 26 blessés. Le 25 juillet, des membres de gangs ont démolé le poste de police de Gressier avec des machines lourdes. Le 13 août, un gang a saccagé le poste de police inoccupé de Cabaret. Au 31 août, dans le département de l'Ouest, 50 des 156 installations appartenant à la police, y compris des postes de police, n'étaient pas opérationnelles. Sur une flotte de 96 véhicules blindés, 31 étaient en état de marche, 55 en panne et 10 hors d'usage. En août, la Police nationale s'est dotée de 20 nouveaux véhicules blindés dans le cadre d'une procédure d'achat financée par l'État.

28. Au 30 septembre, la Police nationale d'Haïti comptait 12 870 agents, dont 1 561 femmes, soit une perte de 61 agents, dont 10 femmes, depuis le 1^{er} juillet, principalement imputable à des abandons de poste, des décès ou des licenciements disciplinaires. Pour compenser en partie cette perte d'effectifs, estimée à plus de 1 000 policiers en 2024, une formation de base accélérée de quatre mois a été dispensée à partir du 25 août à 747 élèves de la trente-quatrième promotion de l'académie de police, parmi lesquels se trouvaient 216 femmes (soit 29 %), ce qui représente la part de femmes la plus élevée dans l'histoire de la formation de la Police nationale. En septembre, le BINUH a contribué à l'organisation de sessions de formation destinées à renforcer les capacités de 129 policiers et agents pénitentiaires, dont 57 femmes affectées à des unités de police spécialisées dans la lutte contre les infractions sexuelles, en particulier les actes de violence fondée sur le genre et de violence contre les enfants.

Forces armées d'Haïti

29. Les Forces armées d'Haïti jouent un rôle de plus en plus important pour ce qui est d'appuyer la police dans le rétablissement de la sécurité à Port-au-Prince, notamment en maintenant une présence à l'issue d'opérations antigangs réussies. Dans la perspective de développer les institutions, une campagne visant à recruter 1 500 nouveaux élèves a été lancée le 1^{er} août et le Gouvernement et le Conseil présidentiel de transition ont nommé un nouveau chef d'état-major le 8 août. Fin août, le Premier Ministre a décidé d'ouvrir un bureau annexe à l'état-major de l'armée à Port-au-Prince. Le 3 septembre, le Gouvernement a dissous le Centre national des équipements, dont il a transféré tous les équipements et véhicules à l'état-major de l'armée.

Affaires pénitentiaires

30. Dans la plupart des prisons haïtiennes, les conditions de détention restent désastreuses et ne sont pas conformes aux normes en matière de droits humains. Cette situation est principalement due à la pénurie de nourriture, d'eau potable et de fournitures médicales, à la surpopulation et à l'insuffisance des services

d'assainissement. Les conséquences sont funestes pour la santé des détenus : au cours de la période considérée, 61 sont morts, la plupart de maladies liées à la malnutrition.

31. Le 16 août, à Saint-Marc (département de l'Artibonite), l'évasion d'un détenu a fait 15 morts et six blessés et causé d'importants dégâts aux infrastructures. Il s'agit de la quatrième évasion enregistrée en 2024 en Haïti, sans compter les huit tentatives d'évasion également recensées cette année-là. La Direction de l'administration pénitentiaire s'emploie actuellement à mettre à jour la base de données des personnes détenues dans tout le pays et s'efforce d'améliorer la gestion et la sécurité des 15 prisons haïtiennes en activité. En outre, une quarantaine de membres du personnel pénitentiaire a reçu en juillet et août une formation de cinq semaines financée par le panier de financement pour la police sur les techniques d'intervention en milieu carcéral et les procédures d'escorte lors des transferts de détenus.

32. Dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement pour réduire la surpopulation carcérale, 94 personnes placées en détention provisoire, dont 2 femmes, ont été libérées de la prison de Jacmel pour des raisons humanitaires, à la suite d'audiences foraines tenues entre juillet et septembre. Au 2 octobre, 7 581 détenus, dont 6 337 placés en détention provisoire (84 %) et 1 244 condamnés, étaient incarcérés dans les 15 prisons haïtiennes en activité, ce qui représente un taux d'occupation de 307 %, soit environ 0,33 mètre carré par détenu. Parmi eux se trouvaient 439 femmes, 236 garçons et 17 filles.

Justice

33. Le 5 juillet, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a chargé les procureurs généraux de renforcer le contrôle des conditions de détention. Ces derniers ont été invités à présenter des rapports sur l'état des opérations dans leurs bureaux respectifs, notamment sur la situation dans les prisons, le nombre total de détenus et le statut juridique de chaque détenu, ainsi que sur les autorités responsables des détentions. Le 11 juillet, le Ministre a organisé une réunion avec des donateurs internationaux pour répondre au besoin urgent de réhabilitation des infrastructures judiciaires, policières et pénitentiaires à Port-au-Prince. Ils ont notamment parlé de la nécessité de relocaliser et de réhabiliter les tribunaux de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets.

34. Après avoir décrété l'état d'urgence dans certaines zones des départements de l'Ouest et de l'Artibonite le 17 juillet, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a publié, le 23 juillet, une circulaire portant création de cellules antigangs pour la durée de l'état d'urgence dans les juridictions de la Croix-des-Bouquets, des Gonaïves et de Port-au-Prince. Ces cellules sont composées d'agents du ministère public, de la police judiciaire et des autorités locales, et il leur a été conféré des pouvoirs spécifiques qui leur permettent d'intervenir dans les procédures pénales, notamment afin d'effectuer des perquisitions, de recourir à des procédures spéciales dans certaines affaires et de prolonger la période de garde à vue des suspects. Elles ont également pour mission d'intensifier les poursuites judiciaires visant les membres de gangs, leurs complices et leurs commanditaires.

35. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a tenu des élections en juillet pour renouveler les mandats des représentants des cours d'appel et des tribunaux de première instance, ainsi que des juges de paix. Trois magistrats ont été élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans. Avec l'appui du PNUD, le Conseil supérieur a ouvert deux bureaux régionaux pour son unité d'inspection, le 23 juillet au Cap Haïtien et le 26 juillet aux Cayes.

36. Le 17 juillet, le Conseil présidentiel de transition a créé la Commission de mise en œuvre de la réforme pénale, chargée d'évaluer le code pénal et le code de procédure

pénale, de formuler des recommandations et d'élaborer des décrets d'application. Cette commission est composée de neuf membres, dont des personnalités de premier plan telles qu'un ancien premier ministre et trois anciens ministres de la justice et de la sécurité publique. Elle été officiellement installée le 25 juillet, à savoir après la publication des décrets du 19 juin 2024 reportant la date d'entrée en vigueur des nouveaux codes à juin 2025.

37. Le 7 août, le Conseil présidentiel de transition a publié un arrêté déclarant d'utilité publique certaines propriétés situées dans l'aire du Champ-de-Mars afin d'y installer le tribunal de première instance de Port-au-Prince. Le 19 août, après être parvenu à un accord avec le Ministre de la justice et de la sécurité publique, le Collectif des magistrats debout d'Haïti a suspendu la grève lancée le 19 juin par des procureurs. Cette trêve, effective jusqu'à la fin du mois de novembre 2024, a été convenue après que le Ministre a décidé de répondre aux préoccupations des magistrats concernant les disparités de traitement entre les juges et les procureurs.

38. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué de renforcer les capacités de l'Unité centrale de renseignements financiers et de l'Unité de lutte contre la corruption, au moyen d'une formation aux enquêtes sur la corruption et aux systèmes de déclaration du patrimoine, et coordonné l'appui de partenaires internationaux, notamment d'experts français et roumains, en vue de dispenser des conseils et des formations sur la déontologie et les lois de lutte contre la corruption. L'Office a par ailleurs coprésidé des ateliers visant à rédiger un projet de loi sur le recouvrement des avoirs et fourni un soutien technique pour l'évaluation décennale de la législation haïtienne de lutte contre la corruption. Il a également contribué à la création d'un groupe de travail national de lutte contre la corruption visant à améliorer la coordination des enquêtes.

V. Droits humains

39. Les atteintes aux droits humains et les violations de ces droits ont persisté dans la capitale, dans le département de l'Artibonite et dans d'autres régions du pays. Ont été notamment enregistrés des meurtres, des mutilations, des viols, des enlèvements, des faits de traite et d'exploitation d'enfants par des gangs, ainsi que le saccage et la destruction intentionnelle de biens privés et de structures sociales, y compris des écoles et des centres pour enfants handicapés. Bien que le nombre de victimes et d'enlèvements ait diminué dans le centre de Port-au-Prince, la situation s'est considérablement détériorée ailleurs, par exemple à Gressier et à Ganthier.

40. Des affrontements violents ont continué de se produire en juillet et en août à La Saline, un quartier stratégique situé au sud du principal port de la capitale, sur un grand axe reliant le port au sud et nord du pays. D'importantes fusillades opposant des gangs ont fait au moins 81 morts (50 hommes, 28 femmes et 3 enfants) et 28 blessés (16 hommes et 12 femmes) parmi la population, alors même que la plupart des victimes se trouvaient chez elles. Plus de 20 maisons ont été incendiées. Dans la même zone, les gangs ont intensifié leurs attaques contre les bateaux qui naviguaient dans la baie de Port-au-Prince, assaillant et pillant pas moins de cinq navires de marchandises. Au cours de ces attaques, cinq personnes ont été blessées par balle et 23 enlevées parmi les passagers et les membres d'équipage.

41. Les gangs ont continué de s'en prendre aux quartiers centraux de Solino et de Delmas 24, l'idée étant de se rapprocher de quartiers plus aisés pour y commettre de nouveaux enlèvements et y extorquer des commerces. Entre juin et septembre, ces attaques ont fait au moins 42 morts (34 hommes, 1 femme, 4 garçons et 3 filles) et 24 blessés (17 hommes, 2 femmes et 5 garçons) parmi la population. Les opérations conjointes menées dans ces zones depuis la fin du mois d'août par la police et la

Mission multinationale d'appui à la sécurité ont fait 33 victimes parmi les membres des gangs (26 morts et 7 blessés), et 15 victimes parmi la population (10 morts et 5 blessés).

42. Dans les communes qu'ils contrôlent étroitement, telles que Carrefour, Cité Soleil et Gressier, les membres des gangs ont fait preuve d'une extrême brutalité à l'égard de leurs victimes : ils ont par exemple exécuté des voyageurs en plein jour pour avoir emprunté des routes secondaires afin d'éviter les points de contrôle installés par des gangs, exécuté chez elles des familles entières parce qu'ils les soupçonnaient de collaborer avec la police, et tué des personnes qui tentaient de quitter ces communes sans leur accord. Au cours de la période considérée, au moins 13 policiers vivant dans ces zones ont été tués. Le cas d'un policier de Gressier enlevé par les membres d'un gang et forcé de manger des parties de son corps mutilé avant d'être brûlé vif a notamment été signalé à la mi-août.

43. Dans la capitale, les gangs ont continué de perpétrer des attaques violentes afin d'asseoir leur influence dans les zones susceptibles d'offrir des sources de revenus illégales. La faible présence de l'État dans de nombreux quartiers a permis aux gangs d'y établir une forte présence criminelle et de se livrer au racket des commerces, des écoles et des centres de santé, auxquels les gangs peuvent dicter leurs activités. Plusieurs barrages routiers ont été érigés le long des routes à Carrefour, à Cité Soleil, à Delmas, à Gressier et à Port-au-Prince, où les usagers de la route et les passants sont exposés à un risque élevé d'extorsion, de viol, d'enlèvement ou de meurtre. Dans les zones où l'État est absent, les gangs tentent de s'afficher comme des protecteurs, assumant les rôles de la police et des tribunaux. Des personnes accusées d'avoir commis des vols ou d'autres actes sans leur accord ont été battues, séquestrées ou tuées. Le 17 juillet, un habitant de Delmas a été battu à mort par les membres d'un gang qui l'accusaient d'avoir violé une jeune fille de 16 ans, un exemple qui illustre la position ambiguë des gangs à l'égard de la population qu'ils prétendent protéger, alors même qu'ils continuent d'utiliser la violence sexuelle pour asservir les personnes vivant sous leur contrôle.

44. Les gangs ont continué de saccager et de détruire des biens publics et privés. En tout, au moins 514 résidences et autres bâtiments privés ont été pillés ou incendiés et 66 camions de marchandises détournés. Même des infrastructures de services et des locaux gérés par des organisations religieuses ont été touchés par cette violence. En août, une école pour enfants malentendants et malvoyants située à la Croix-des-Bouquets a été prise d'assaut et pillée alors que des enfants se trouvaient à l'intérieur.

45. Dans le département de l'Artibonite, les attaques de gangs contre des zones résidentielles ont persisté, notamment dans les communes de Gros-Morne et de Petite-Rivière-de-l'Artibonite, où les habitants ont été visés par des tirs aveugles en pleine rue ou à leur domicile. L'insécurité est devenue omniprésente sur les routes du département, des gangs ayant installé des barrages illégaux pour extorquer les automobilistes, qui, s'ils refusent de s'arrêter, sont systématiquement abattus. La propagation de la violence à des zones auparavant considérées comme relativement sûres, telles que l'Arcahaie (département de l'Ouest) et Terre-Neuve (département de l'Artibonite), est particulièrement préoccupante. À Terre-Neuve, un enlèvement manqué du fait de l'intervention de la population a donné lieu à de violentes représailles, qui ont fait 11 morts et blessés, dont un nourrisson, et se sont soldées par l'enlèvement de trois personnes. Aucun fait impliquant des gangs n'avait été auparavant recensé à Terre-Neuve. Le 3 octobre, une attaque d'une violence inouïe a été perpétrée par un gang dans la ville de Pont Sondé, située dans la commune de Saint-Marc, au cours de laquelle pas moins d'une centaine de personnes ont été tuées (87 hommes, 10 femmes et 3 bébés) et 16 blessés (13 hommes et 3 femmes). La

plupart des victimes ont été abattues en pleine rue alors qu'elles tentaient de s'échapper.

46. Le mouvement d'autodéfense connu sous le nom de « Bwa Kale » a participé à des actes d'une extrême violence contre des membres présumés de gangs et de personnes accusées d'infractions de droit commun telles que des larcins. Sur les 149 cas recensés entre juin et septembre, 51 ont eu lieu en dehors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, où la population craint que la violence sévissant dans la capitale ne se propage. Dans la plupart des cas, les victimes ont été tuées brutalement, souvent mutilées à la machette, lapidées ou brûlées vives, parfois en présence de la police.

47. La situation des enfants demeure particulièrement préoccupante. Non seulement ceux-ci subissent de graves violations (meurtres, blessures, attaques contre des écoles et des hôpitaux et violences sexuelles, entre autres), mais ils continuent également d'être victimes de la traite et d'être recrutés par des gangs. Les enfants sont utilisés pour mener des activités criminelles discrètes, telles que la collecte de revenus illégaux ou d'informations, mais aussi pour commettre des infractions graves, notamment des enlèvements et des homicides. L'appartenance à un gang les expose au risque d'être tués ou gravement blessés, ou de subir la vindicte populaire. Par exemple, en juillet, un garçon de 10 ans a été abattu et son corps brûlé par un groupe d'autodéfense dans le quartier de Solino à Port-au-Prince, après avoir été accusé d'être l'informateur d'un gang.

48. Les opérations antigangs menées par la police ont fait au moins 603 morts (116 parmi la population et 487 parmi les membres de gangs) et 268 blessés (143 parmi la population et 125 parmi les membres de gangs) entre juin et septembre, soit une augmentation de 20 % par rapport aux quatre mois précédents. Certaines de ces victimes ont été blessées ou tuées lors d'affrontements entre la police et des membres de gangs, mais d'autres l'ont été du fait de pratiques répréhensibles de la police, telles que des exécutions et le recours illégal à la force létale. Le BINUH a été informé de plusieurs incidents survenus entre juin et septembre dans les quartiers de Carrefour Vincent et de Carrefour Drouillard à Cité-Soleil et dans le quartier de La Colline à Gressier, au cours desquels des personnes interrogées par des officiers de police ont été abattues sur place par ces officiers. Parmi les victimes se trouvaient des enfants, des vendeurs ambulants et des chauffeurs de moto-taxi. À Saint-Marc, le 16 août, au moins 15 détenus ont été tués et 6 blessés lorsque la police a ouvert le feu pour empêcher une évasion.

49. Les femmes et les filles vivant dans des communautés contrôlées par des gangs ont continué de subir des violences sexuelles, notamment des viols collectifs et des actes d'exploitation sexuelle. Bien que les cas ne soient pas systématiquement signalés par crainte des représailles et de la stigmatisation sociale et par manque de confiance dans la police et le système judiciaire, le BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont recensé 74 victimes (52 femmes et 22 filles âgées de 10 à 17 ans) de violences sexuelles perpétrées par des gangs entre juin et septembre. Certaines de ces victimes ont été violées à leur domicile par plusieurs individus armés lors d'attaques de quartiers, tandis que d'autres ont été agressées alors qu'elles marchaient dans la rue ou se trouvaient à bord de transports publics. Certaines ont subi des actes d'exploitation sexuelle de la part de multiples agresseurs sur une période de plusieurs mois et d'autres ont été abattues juste après leur agression. Les organisations locales et les médias ont fait état d'une augmentation des violences sexuelles dans les sites de personnes déplacées, commises par des membres de gangs et par les personnes qui gèrent ces sites de manière informelle. Face à ces abus généralisés, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a mis en place une commission de trois membres chargée d'instruire en priorité toutes les affaires de violence sexuelle en attente dans le pays. Fin août, la

situation étant des plus préoccupantes, l'ONU a renforcé sa capacité à collecter des informations sur les cas de violence sexuelle perpétrés par des gangs et à les analyser en mettant en place un dispositif de surveillance, d'analyse et de communication de l'information, conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

Impunité

50. En juillet, le juge d'instruction Jean Wilner Morin a conclu son enquête sur la tuerie de 2018 survenue à La Saline. La décision de justice qu'il a rendue a donné lieu à la mise en accusation de 30 personnes suspectées d'avoir mené des poursuites sans l'assistance d'un jury. Parmi les personnes concernées figuraient le chef de gang Jimmy Chérizier et d'autres personnes qui, au moment de la tuerie, occupaient de hautes fonctions au Gouvernement, notamment l'ancien directeur du Ministère de l'intérieur, Fednel Monchery, et le délégué du département de l'Ouest, Joseph Pierre-Richard Duplan. Inculpés, ces derniers ont fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Port-au-Prince. Toujours en juillet, le juge d'instruction Jean Michel Séide a entendu l'ancien procureur Ronald Richemond dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du journaliste et commentateur politique Garry Tess, commis aux Cayes (département du Sud) en octobre 2022. Le 19 juillet, M. Séide a émis une interdiction de voyager à l'encontre de M. Richemond, lui interdisant de quitter Haïti jusqu'à la fin de l'enquête. À l'inverse, les affaires emblématiques des massacres de Grand Ravine (2017) et de Bel Air (2019) et de l'assassinat du Bâtonnier du barreau de Port-au-Prince, Monferrier Dorval (2020), n'ont pas progressé, ni aucune affaire ayant trait à des tueries de masse commises depuis 2021.

51. Le 19 septembre, le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont signé, à l'occasion d'une réunion avec des représentants de la Police nationale, des délégués départementaux et des juges, un mémorandum d'accord visant à créer des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse, y compris les actes de violence sexuelle, et les crimes financiers. Ces pôles ont été établis avec le soutien technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Contrôle de la police

52. Entre le mois de juin et le 7 octobre, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a ouvert 59 enquêtes concernant 67 officiers de police, dont 13 portaient sur des cas de violations présumées des droits humains. Au cours de la même période, 17 enquêtes ont été menées à bien, 13 mesures administratives ont été prises et deux enquêtes ont abouti à des poursuites pénales. Le 15 août, trois policiers soupçonnés de corruption ont été tués lors d'une opération de police à Port-au-Prince, et trois autres appréhendés, tous soupçonnés d'avoir des liens avec des gangs. Le 30 août, un officier de police soupçonné d'avoir participé à un vol a été arrêté.

Visite de l'Expert indépendant

53. Le 20 septembre, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, William O'Neill, a effectué une visite de 12 jours en Haïti à l'occasion de laquelle il s'est rendu aux Cayes et à Jérémie, où il a rencontré des fonctionnaires et des représentants de la société civile. Il a également visité des sites de personnes déplacées, plusieurs prisons et un orphelinat. M. O'Neill s'est dit préoccupé par la propagation de la violence des gangs, l'augmentation drastique des actes de violence sexuelle, le recrutement forcé d'enfants et la détérioration de la situation humanitaire dans les prisons.

Comité interministériel des droits de la personne

54. Le 12 juillet, le BINUH et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont aidé le Comité interministériel des droits de la personne à organiser un atelier de consultation de la société civile sur le rapport d'activité devant être présenté dans le cadre de l'Examen périodique universel, auquel ont participé 67 représentants (dont 17 femmes). Ces derniers ont examiné les progrès réalisés dans l'application des recommandations faites à Haïti dans le rapport de 2022, ainsi que le projet de rapport d'activité devant être présenté par le Comité interministériel en juillet.

Appui à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en matière de respect des droits humains

55. Conformément à la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a commencé à mener des activités de sensibilisation visant à garantir le respect des droits humains par la Mission multinationale d'appui à la sécurité lors de la planification et de la conduite de ses opérations. Des formations ont été conçues à l'intention du personnel de la Mission sur les politiques relatives au contrôle et à l'application du principe de responsabilité, ainsi que sur les Principes de base sur le recours à la force. Une coopération stratégique a également été mise en place avec la direction de la Mission pour mettre sur pied un mécanisme permettant de recevoir et de traiter les plaintes relatives à d'éventuelles violations des droits humains émanant de particuliers haïtiens et d'organisations de la société civile. Le 23 septembre, le BINUH et la Mission ont signé une directive générale sur l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

VI. Femmes et paix et sécurité

56. Des consultations ont été organisées les 27 et 28 août au Cap-Haïtien et les 29 et 30 août à Fort-Liberté (département du Nord-Est), dont l'objectif était d'inviter les jeunes et les femmes occupant des fonctions de direction au niveau départemental à participer à l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée signé le 3 avril, qui fait actuellement office de cadre de gouvernance politique, ainsi qu'à l'analyse du décret du 19 juillet portant création, organisation et fonctionnement de la Conférence nationale. Ces consultations ont montré que la participation des femmes et des jeunes à la vie politique et civique était essentielle au processus de réforme du système électoral.

VII. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

57. Le 12 août, le Gouvernement a approuvé un budget révisé établi à 1,9 milliard de dollars (254,82 milliards de gourdes) pour l'exercice 2023/24, soit une réduction de 20,5 % en raison de l'insuffisance des recettes due à des chocs économiques répétés. Ce budget reflète les priorités du Gouvernement de transition, notamment concernant le renforcement de la sécurité, le soutien aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, la création d'emplois et la stimulation de l'activité économique. Il prévoit des transferts en espèces aux ménages vulnérables, la création de projets à forte intensité de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et des travaux publics et la réinstallation des personnes déplacées. Le 30 septembre, un budget d'un montant de 2,4 milliards de dollars (323,4 milliards de

gourdes) a été adopté pour l'exercice 2024/25, ce qui représente une hausse de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent.

58. Avec l'appui de la Banque mondiale, de l'ONU, de l'Union européenne et de la Banque interaméricaine de développement, le Gouvernement a lancé une évaluation rapide de l'impact de la crise dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Dirigée par le Ministère de l'économie et des finances, cette évaluation devrait déboucher sur un plan d'investissement aligné sur les politiques gouvernementales en matière de relance économique, d'infrastructures, de services de base et de gouvernance, y compris celles ayant trait à la justice et à la sécurité publique. Le cadre de relèvement et le plan d'investissement sont actuellement examinés par le Gouvernement, en consultation avec le secteur privé et le Conseil présidentiel de transition.

Protection sociale et sécurité alimentaire

59. Le département de l'Artibonite, qui produit 71,8 % du riz au niveau national, affiche une baisse des taux de production due à l'insécurité et aux pénuries d'eau. Les estimations de l'organisme national de statistique font état d'une baisse de 6 % de l'activité économique dans le secteur agricole pour le dernier trimestre de l'exercice fiscal 2023/24 par rapport à l'exercice précédent.

60. Les estimations portant sur la période d'août 2024 à février 2025 prévoient une augmentation de l'incidence de l'insécurité alimentaire. Près de la moitié de la population (48 %) est classée dans la phase 3 (crise) du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à la même période l'année précédente. Dans ce groupe, 6 000 personnes souffrent d'une faim extrême et ont vu s'effondrer leurs moyens de subsistance ; elles sont classées dans la phase 5 du Cadre intégré (catastrophe). Deux autres millions de personnes (18 %) se trouvent en situation critique d'insécurité alimentaire aiguë et sont répertoriées dans la phase 4 (urgence). En outre, le suivi des prix du Programme alimentaire mondial (PAM) pour septembre 2024 montre que les pénuries de farine de blé et de riz ont parfois entraîné une augmentation de 5 % du coût du panier alimentaire au niveau national, avec des augmentations atteignant 16 % dans des régions telles que le Nord-Ouest et le Sud. L'évolution récente de la situation pourrait entraîner de nouvelles perturbations de l'approvisionnement et avoir des répercussions sur le prix des denrées alimentaires. Après avoir d'abord annoncé au début du mois de juillet qu'elles reprenaient leurs activités dans le pays, de grandes compagnies maritimes ont suspendu toute livraison à destination d'Haïti à partir du 27 septembre en raison de l'insécurité des ports.

61. Grâce à l'appui du PAM et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'approvisionnement local auprès des petits exploitants agricoles pour les repas scolaires a augmenté de 20 %. Le PAM, la FAO et l'UNICEF ont élargi leurs programmes d'alimentation scolaire, qui ont touché 495 000 enfants au cours de l'année scolaire 2024/25, contre 470 000 en juin 2024. L'Organisation internationale du travail, le PAM et des partenaires nationaux ont lancé une initiative visant à augmenter la livraison de fruits à pain au Bureau de nutrition et de développement, qui est passée de deux tonnes en avril 2024 à 15 tonnes en octobre 2024, au profit de plus d'une centaine d'écoles.

VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

62. En septembre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a indiqué que le nombre de personnes déplacées avait augmenté de 22 % entre juin et

septembre, pour atteindre près de 703 000 personnes, dont 52 % sont des enfants. En quête de sécurité, un nombre croissant de personnes ont fui la zone métropolitaine de Port-au-Prince pour s'installer dans les départements du Sud, du Sud-Est, des Nippes et de la Grande-Anse. Actuellement, 75 % des personnes déplacées se trouvent dans des départements périphériques, dont 45 % dans les départements susmentionnés. La plupart d'entre eux vivent dans des familles d'accueil déjà vulnérables sur le plan économique. La zone métropolitaine de Port-au-Prince accueille un quart de toutes les personnes déplacées du pays, leur nombre ayant augmenté de 15 % entre juin et septembre, et compte 96 sites (contre 86 en mars). L'accès de la population aux services sociaux de base, tels que l'éducation, les soins de santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, qui était déjà insuffisant au regard de leurs besoins, s'est encore réduit. En septembre, près de 350 000 enfants en âge d'être scolarisés ont été déplacés, dont 160 000 sont actuellement touchés par les fermetures d'écoles dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. L'ONU estime qu'environ un millier d'écoles ont été systématiquement ou temporairement fermées depuis la mi-janvier en raison de l'insécurité.

63. Les soins de santé demeurent dangereusement inaccessibles dans le pays, seuls 24 % des établissements de santé étant en état de fonctionner depuis février dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. L'Hôpital de l'Université d'État, le plus grand hôpital public d'Haïti, est fermé depuis le mois de mars. Les centres de santé des départements du Sud, du Sud-Est, des Nippes et de la Grande-Anse, qui connaissent un afflux important de personnes déplacées en provenance du département de l'Ouest, peinent à répondre à la demande actuelle et ne parviennent donc presque plus à fournir des soins, y compris aux femmes enceintes. Cette extrême vulnérabilité peut engendrer de graves risques d'épidémies, comme en témoigne la résurgence des cas de choléra dans le pays. Bien que le Gouvernement haïtien ait réussi, avec l'aide de partenaires nationaux et internationaux, à faire considérablement baisser le nombre de cas de choléra, les départements de l'Artibonite et du Centre continuent d'enregistrer des poussées épidémiques. Pendant la saison des pluies, l'UNICEF, l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé ont renforcé les initiatives de détection et d'intervention, en particulier dans les endroits vulnérables tels que les sites de personnes déplacées.

64. La situation humanitaire désastreuse du pays a contraint les Haïtiens à fuir leur pays pour chercher refuge ailleurs. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en décembre 2023, plus de 350 000 Haïtiens s'étaient réfugiés à l'étranger, la grande majorité d'entre eux dans des pays de la région. On estime, d'après les chiffres tirés de 38 opérations d'interception, que 2 829 Haïtiens se sont retrouvés en pleine mer en 2024, souvent à bord de navires surchargés. Si cette tendance se poursuit, les chiffres, d'ici à la fin de l'année, auront augmenté de plus de 50 % par rapport à 2023. Le rapatriement forcé des Haïtiens depuis les pays de la région s'est poursuivi. De janvier à août, plus de 100 000 personnes ont été expulsées vers Haïti depuis les pays voisins. La décision prise le 2 octobre par le Conseil national de sécurité de la République dominicaine, qui prévoit de procéder chaque semaine au rapatriement forcé de 10 000 migrants illégaux, laisse présager des problèmes sur le plan humanitaire. Les autorités haïtiennes ont commencé à mobiliser le soutien de la communauté humanitaire pour garantir un rapatriement sûr et digne de ses ressortissants. L'OIM a signalé 9 369 retours forcés (dont 1 307 femmes et 307 enfants) depuis cette décision. Elle continue de fournir une aide humanitaire aux migrants rapatriés de force par voie terrestre, maritime et aérienne.

65. Depuis le début de l'année, le PAM a aidé 1,33 million de personnes dans le cadre de ses programmes, notamment en distribuant 1,8 million de repas chauds, 28,9 millions de dollars en transferts monétaires et 6 748 tonnes de produits alimentaires. Grâce au soutien de l'UNICEF et de ses partenaires, 347 000 personnes

supplémentaires ont accès à de l'eau potable en quantité suffisante, 128 000 personnes ont accès à des installations sanitaires appropriées et 502 000 ont reçu des fournitures essentielles utilisées pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène. Bien que les besoins aient augmenté, le financement du plan d'intervention humanitaire pour 2024 n'a été financé qu'à hauteur de 36 %.

IX. Situation opérationnelle

66. La détérioration de la situation de sécurité en mars, qui avait entraîné la suspension des activités menées au titre des programmes évalués comme correspondant au niveau 2 de criticité et le déplacement temporaire de certains membres du personnel, ne laissant qu'une équipe restreinte sur le terrain, a été suivie d'une amélioration, ce qui a permis à l'ensemble du personnel affecté aux activités menées au titre des programmes de niveau 1 de criticité de revenir dans le pays avant le 22 juillet, et de reprendre l'ensemble des activités correspondant au niveau 2 le 18 septembre.

67. Malgré les relatives améliorations des conditions de sécurité observées dans certaines parties de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, le BINUH a continué de rencontrer de grandes difficultés sur les plans de la logistique et de la sécurité concernant sa chaîne d'approvisionnement, car les attaques perpétrées par les gangs aux alentours des principaux ports de Port-au-Prince et le contrôle exercé par ceux-ci le long de toutes les routes d'accès à la capitale ont fréquemment interrompu le flux de marchandises.

68. L'état d'urgence national et le couvre-feu instauré par les Nations Unies sont toujours appliqués. En dehors de la zone opérationnelle des Nations Unies, considérée comme fluide et relativement moins dangereuse, tous les déplacements du personnel doivent se faire en véhicule blindé. Il en va de même pour les déplacements officiels à l'intérieur de cette zone et les transferts vers et depuis l'aéroport international.

69. Le BINUH a toujours du mal à recruter du personnel au niveau national et à retenir celui-ci, une situation aggravée par la détérioration des conditions de sécurité et le départ du pays des ressortissants haïtiens.

X. Exploitation et atteintes sexuelles

70. Au cours de la période considérée, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles ni aucune demande de reconnaissance de paternité ou de pension alimentaire concernant des membres de son personnel ou d'une mission précédente.

71. Le Réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a lancé une évaluation interinstitutions pour repérer et réduire les risques en la matière. Cette initiative débouchera sur l'élaboration d'un registre des risques, qui servira à éclairer la stratégie pluriannuelle et les activités relatives aux programmes. Au mois d'août, le Réseau a diffusé des messages visant à sensibiliser la population locale au comportement que les membres du personnel sont tenus d'adopter, à son droit de signaler des manquements et aux canaux disponibles pour le faire.

XI. Observations

72. Je reste extrêmement préoccupé par la tragédie humaine qui se déroule actuellement en Haïti, marquée par la perte quotidienne de vies humaines et les

violations généralisées des droits humains que commettent les gangs armés. Je condamne avec la plus grande fermeté l'attaque odieuse dont a été victime la ville de Pont Soudé. Les effets de la violence et de l'insécurité sur les enfants sont particulièrement préoccupants. Il est profondément choquant de constater que les filles et les garçons continuent de subir la violence des gangs, d'être recrutés et d'être victimes d'actes d'exploitation, qui les contraignent notamment à commettre des attaques violentes. Les attaques perpétrées par des gangs contre des institutions pour enfants handicapés sont particulièrement déplorables. Je condamne avec la plus grande fermeté les violences sexuelles perpétrées par les gangs, qui s'en prennent aux femmes et aux jeunes filles et les utilisent comme une arme pour contrôler et terroriser la population. N'oublions pas que les personnes vulnérables sont les principales victimes de la criminalité et de la violence qui s'étendent à mesure que l'autorité de l'État s'affaiblit.

73. L'amélioration des conditions de sécurité ne peut plus attendre. Je me félicite du déploiement des contingents du Belize, de la Jamaïque et du Kenya dans le cadre de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Ce déploiement nous permettra de faire des progrès concrets sur le plan de la sécurité et sur le plan politique, l'objectif étant de préparer les élections, de mener à bien la révision de la Constitution, et, à terme, de restaurer les institutions démocratiques. Je tiens à saluer le rôle de premier plan et l'engagement du Kenya et des autres contributeurs à la Mission. J'exhorte la communauté internationale à apporter d'urgence un appui supplémentaire pour assurer la poursuite du déploiement de la Mission et la réalisation de ses objectifs.

74. Toutes les parties prenantes et autorités haïtiennes doivent s'engager sans délai à respecter le calendrier convenu s'ils souhaitent pouvoir élire et installer un pouvoir exécutif et un parlement avant la date limite de février 2026. Je prends note de l'action menée par le Gouvernement pour réaliser des progrès tangibles concernant le calendrier électoral et l'application de la feuille de route visant au rétablissement des institutions démocratiques. La nomination de sept des neuf membres du Conseil électoral provisoire est encourageante, même s'il reste encore beaucoup à faire pour nommer et installer sans plus attendre les deux membres restants. J'invite instamment les autorités et les parties prenantes à faire en sorte que les décisions soient prises en temps voulu, à promouvoir la transparence et à renforcer l'application du principe de responsabilité afin de restaurer la confiance du public dans la transition politique.

75. Nombre de communautés vivent dans des conditions déplorables en raison de l'absence de l'État et de la violence des gangs, qui s'est désormais répandue dans la plupart des quartiers de la capitale et à sa périphérie, et ne cesse de s'étendre à d'autres départements. La situation humanitaire reste désastreuse et il est urgent de mobiliser un soutien et des ressources supplémentaires. Il s'agit notamment de protéger les progrès durement acquis dans la lutte contre l'épidémie de choléra et de prévenir les risques de rechute. Toutes les parties prenantes, y compris les partenaires internationaux et les acteurs régionaux, doivent intensifier leurs efforts humanitaires. Une assistance renforcée est indispensable non seulement pour fournir des services essentiels tels que des services de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène et atténuer les souffrances du peuple haïtien, mais aussi pour aider le pays à retrouver la voie de la stabilité, du relèvement et d'un développement durable.

76. Je tiens également à remercier la Communauté des Caraïbes pour l'appui qu'elle apporte au processus politique en Haïti et pour sa coopération étroite avec l'ONU, en particulier avec le BINUH. L'action que celle-ci mène pour favoriser le dialogue et la collaboration entre les parties prenantes haïtiennes s'avère décisive pour mettre le pays sur la voie de la restauration des institutions démocratiques.

77. L'ONU se tient aux côtés du peuple haïtien dans sa quête d'une plus grande stabilité et d'un plus grand développement. Le BINUH accompagnera la transition

politique en apportant un appui stratégique et consultatif au Gouvernement compte tenu des priorités de celui-ci. Il continuera de faciliter la collaboration entre les autorités de transition, la société civile et les partis politiques en instaurant un dialogue régulier, tout en encourageant la participation active des femmes et des jeunes aux processus de gouvernance. Il apportera un soutien technique et consultatif en vue de renforcer les institutions électorales et de favoriser la participation des électeurs. Il s'emploiera également à améliorer les conditions de sécurité dans le pays en prenant des mesures coordonnées avec la Police nationale d'Haïti et les partenaires internationaux et en mettant sur pied des initiatives visant à renforcer les réformes juridiques et la gouvernance. Il continuera en outre à donner la priorité à la mise en place de partenariats régionaux avec la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains et à donner à l'administration les moyens de dispenser des services transparents et efficaces. Je remercie la Représentante spéciale et tous les membres du personnel des Nations Unies en Haïti de l'engagement et du dévouement dont ils font preuve, sachant qu'ils œuvrent dans des conditions particulièrement périlleuses et éprouvantes.

Annexe

Informations disponibles sur les cas de violence des gangs, les activités criminelles et les atteintes aux droits humains en Haïti, notamment les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, conformément au paragraphe 21 de la résolution [2743 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité

Figure I
Victimes d'enlèvements, par genre et par âge

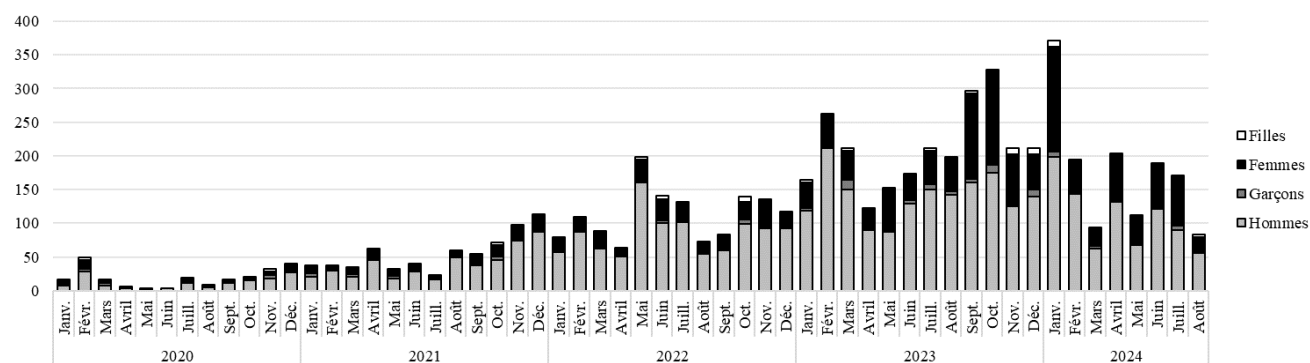


Figure II
Homicides volontaires, par genre et par âge

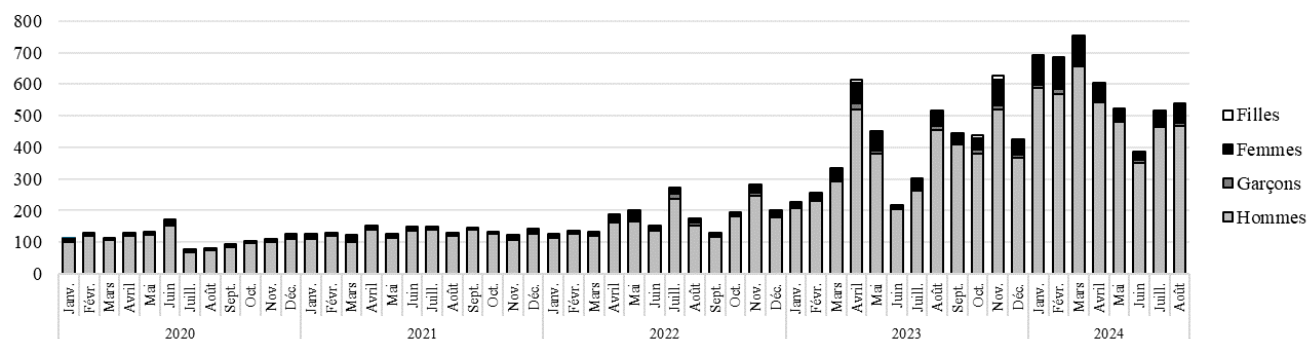


Figure III
Homicides volontaires, par type

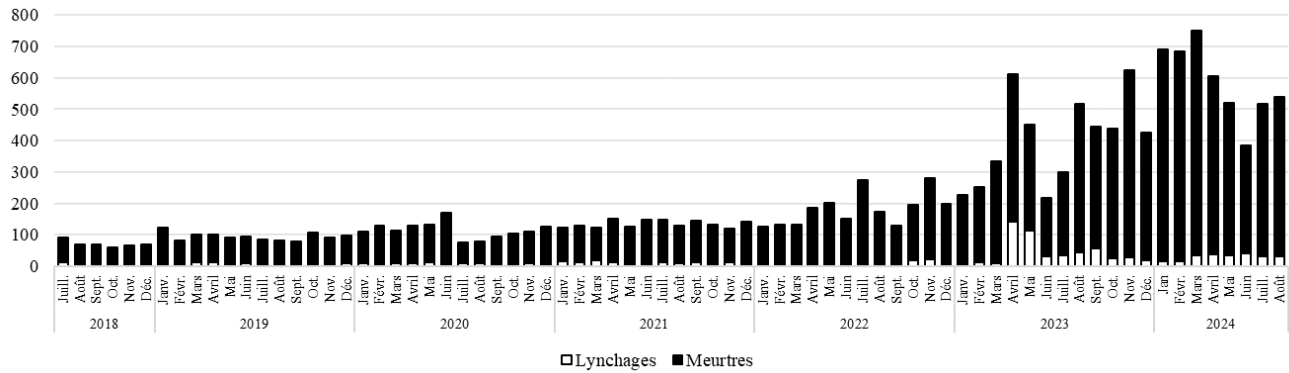
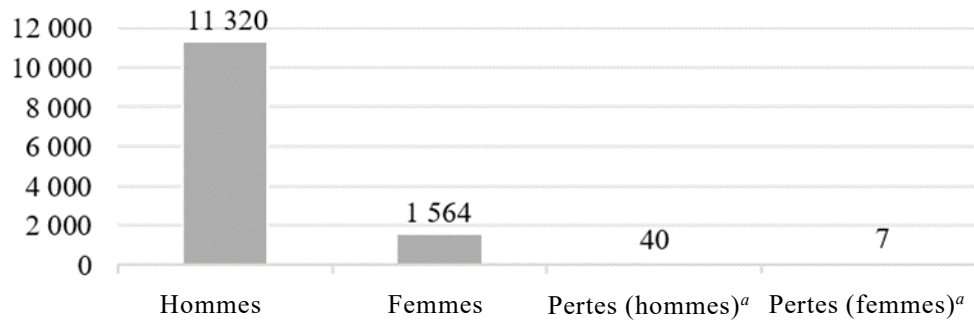


Figure IV
Officiers de la Police Nationale d'Haïti



^a « Pertes » s'entend des pertes d'effectif survenues de juin à août 2024 à la suite d'un abandon de poste, d'un meurtre ou d'une démission.

Figure V
Personnes déplacées

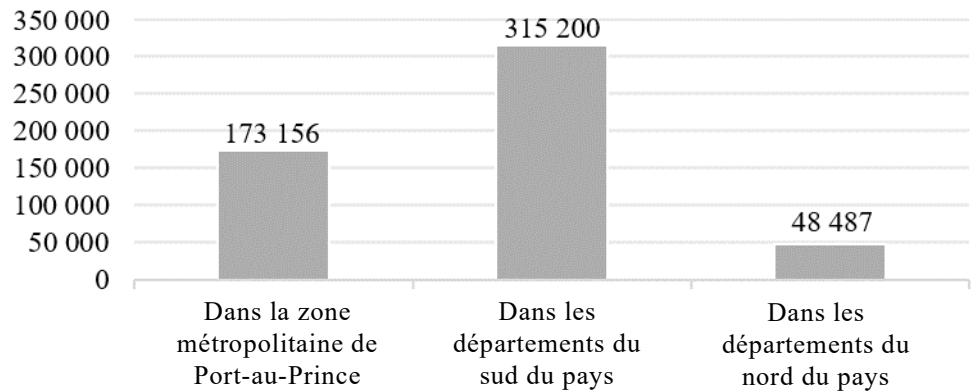
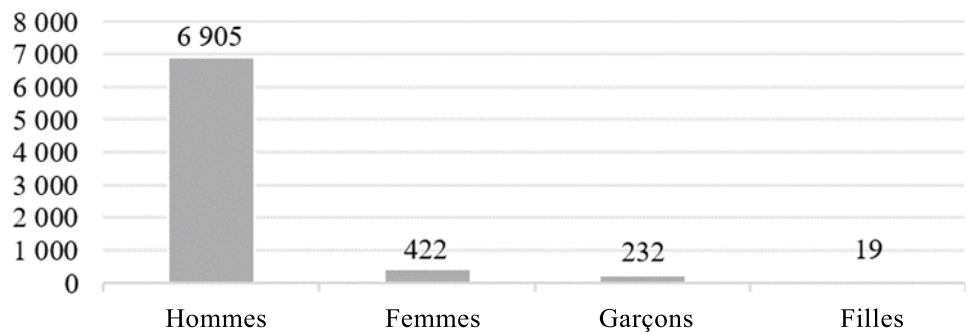


Figure VI
Détenus



Principaux chiffres pour la période considérée (juin, juillet et août 2024)

Victimes de lynchage	Officiers de police tués	Officiers de police blessés	Détenus morts en prison	Victimes de violences sexuelles	Meurtres de membres de gangs présumés lors d'opérations menées par le mouvement « Bwa Kale »
105	15	26	61	278	98